LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE

ARCINS - ARSAC - CANTENAC - CUSSAC-FORT-MÉDOC - LABARDE - LAMARQUE - LUDON-MÉDOC - MACAU - MARGAUX - LE PIAN-MÉDOC - SOUSSANS



Président de la Communauté de Commune Médoc Estuaire

## Rythmes scolaires : une réforme compliquée...

Il paraît louable de permettre aux enfants, trois heures par semaine, de compléter leur formation par la pratique du sport, l'apprentissage des langues étrangères ou la découverte d'activités culturelles. Cela se pratique déjà dans de nombreux pays européens. La mise en place est, elle, plus aléatoire... et le coût à la charge du bloc commune/communauté de communes très élevé. Heureusement sur notre territoire, ce binôme commune/communauté de communes a parfaitement fonctionné.

Les communes, conformément à la loi, sont en charge de l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Elles s'en sont acquittées avec sérieux et détermination, sollicitant les acteurs associatifs locaux qui ont répondu présents et ils doivent en être remerciés. Notre collectivité est intervenue en soutien, en accompagnant, en complément.

Médoc Estuaire met aujourd'hui plus de 90 agents qualifiés (sous contrats) à la disposition des communes, selon leurs besoins et leurs demandes.

Pour les uns comme pour les autres, ce travail s'est avéré chronophage et stressant. Les recrutements des animateurs, la rédaction de tous les contrats ou la gestion des emplois du temps furent souvent cauchemardesques.

Dans le même temps, il a fallu réorganiser l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) du mercredi après-midi en repensant l'accueil, les repas et, pour certaines communes, les transports, sans parler de l'accueil périscolaire.

Aujourd'hui, si le service est en place, le seul mérite dans chaque commune appartient aux élus et à leurs équipes municipales. Quant à Médoc Estuaire, elle se doit de rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs concernés par cet énorme travail.

Sur ce premier cycle, nous demandons la compréhension et l'indulgence de tous les parents. Des adaptations et évolutions seront sans doute nécessaires. Sachez que nous sommes tous, élus et personnels de nos collectivités, déterminés à faire de notre mieux pour l'accueil de vos enfants.

Gérard DUBO



# Rentrée 2014 Médoc Estuaire en rythme

L'organisation du temps scolaire est désormais concertée au niveau du territoire afin de prendre en compte les contraintes et atouts de chaque commune et de permettre de mener à bien les ambitions prônées par la réforme. Il ne s'agit donc pas d'imposer un modèle fixe et unique à tous mais de fixer un cadre le plus adapté aux besoins locaux.

#### **POURQUOI CETTE RÉFORME?**

« Mieux apprendre et favoriser la réussite de tous ».

LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DOIT CONTRIBUER À DONNER AUX ENFANTS CONFIANCE EN EUX ET EN LEUR CAPACITÉ À BIEN APPRENDRE.

#### **COMMENT? POUR QUELS BÉNÉFICES?**

- 5 MATINÉES AU LIEU DE 4 \*• 1 JOURNÉE DE CLASSE DE 5H30 MAXIMUM 1/2 JOURNÉE DE 3H30 MAXIMUM • 1 PAUSE MÉRIDIENNE DE 1H30 MINIMUM
- \*= même temps d'enseignement soit 24h hebdomadaires
- = chaque semaine : du temps supplémentaire pour travailler dans de bonnes conditions

#### 11 COMMUNES MAIS CHACUN À SON RYTHME

L'organisation des rythmes scolaires est choisie et gérée directement par les communes. S'adaptant à leurs choix, Médoc Estuaire soutient les temps périscolaires (TAP, ALSH, APS). La collectivité est responsable de l'organisation du mercredi après-midi.



ECOLES	ENFANTS SCOLARISÉS Maternelle / Elémentaire		JOURS DES TAP	TRANSPORTS DU MERCREDI ECOLE > ALSH
ARCINS	20	25	mardi et jeudi	11:30 Arcins > Cussac
ARSAC	140	258	mardi et vendredi	
CANTENAC (RPI)	100	23	lundi et jeudi	11:45 Cantenac > Labarde > Soussans
CUSSAC	100	180	lundi et jeudi	
LABARDE (RPI)		75	lundi et jeudi	11:50 Labarde > Soussans
LAMARQUE	65	90	lundi et jeudi	<b>11:45</b> Lamarque > Cussac
LUDON (2)	230	312	lundi, mardi et jeudi mardi et vendredi	
LE PIAN BOURG	175	260	lundi mardi jeudi	<b>11:45</b> Le Pian-Médoc Airials >
LE PIAN AIRIALS	125	200		Le Pian-Médoc Bourg 2 rotations possibles si besoin
MACAU (2)	210	280	mardi et jeudi	
MARGAUX	90	115	mardi et vendredi	
SOUSSANS	70	130	mardi et jeudi	<b>12:30</b> Margaux > Soussans
TOTAL	1325	1948		1 bus communal 4 bus Medoc Estuaire

RENFORT EN ANIMATEURS CDC

\* c'est 91 agents
(à plein temps et partiel):
> dont 6 directeurs
des ALSH
> dont 32
nouvellement
embauchés
au 1er septembre 2014
Un complément
d' agents sera sans
doute nécessaire.

# Qui fait quoi?

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **MÉDOC ESTUAIRE**

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE** 

sous conditions et payant\* OUVERT DE 7H À 8H30 ET

DE 16H45 À 18H30 OU 19H selon les communes.

\* Tarification en fonction des revenus.

### ALSH?

#### **ACCUEIL DE LOISIRS** SANS HÉBERGEMENT

6 Accueils de Loisirs sur le territoire Medoc Estuaire accueillent les enfants les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

#### COMMUNES

#### TEMPS SCOLAIRES\* : TEMPS D'ENSEIGNEMENT

\*horaires et fonctionnement propres à chaque commune

**ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES** COMPLÉMENTAIRES

36h annuelles organisées par les enseignants et sous leurs responsabilité mais facultatives.

PEdT

PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE

en découle les TAP

#### TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

temps libres et ateliers, facultatifs. Le programme des ateliers thématiques varie pour chaque cycle (de vacances à vacances). Ouverts à tous, gratuits ou pas selon les communes.



Mercredi

Matin: Ecole

Midi: Repas + Bus Médoc Estuaire Après-midi : Accueils de Loisirs

Médoc Estuaire

MOYENNES DES PRÉVISIONS DES INSCRIPTIONS LE MERCREDI (JUSQU'AUX VACANCES DE TOUSSAINT):

Maternelles: 237 enfants / mercredi Primaires: 290 enfants /mercredi

## 3 questions à Dominique Fédieu



Vice-Président Petite Enfance, Jeunesse

#### Comment s'est organisée la réflexion sur les nouveaux rythmes scolaires à l'échelle communautaire ?

La mise en œuvre des rythmes scolaires est un dossier travaillé et concerté entre les différents acteurs (Communauté de Communes, communes, familles et partenaires) depuis 2013. Des questionnaires aux familles et des rencontres ont permis d'évaluer au mieux les besoins et d'ajuster nos propositions. Les associations communales ont été sollicitées afin d'enrichir le contenu des activités culturelles et sportives. Partageant nos réalités et selon les avancées et contraintes de chacun, la CDC s'est adaptée pour proposer un cadre cohérent tant pédagogique qu'éducatif.

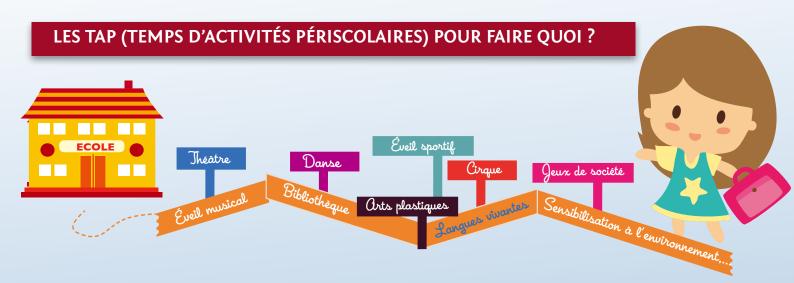
En tant que chargé de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Cdc, quel regard portez-vous sur le rôle de la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires?

La CDC a un rôle d'accompagnement, de coordination et de suivi dans la mise en œuvre de la réforme. Dans la mesure où le temps scolaire (temps d'enseignement, TAP et APC) revient aux communes et le temps périscolaire (ALSH, APS) à Médoc Estuaire, la CDC met à disposition des moyens humains, financiers et logistiques et facilite ainsi le travail des communes. Pour le mercredi, la CDC assure le relais dès midi, en prenant en charge le transport et l'accueil en centre de loisirs.

Des bilans à court et moyen terme, nous permettrons d'ajuster notre action conjointe.

#### Quels obstacles ou contraintes sont encore à lever aujourd'hui au niveau du territoire?

L'hétérogénéité du territoire reste un obstacle important à lever. La réforme a conduit la Communauté de Communes à modifier l'organisation des services concernés (ALSH, avec la réorganisation du mercredi, transport, APS). Une des difficultés consiste à trouver des animateurs qualifiés en nombre suffisant pour proposer un service de qualité. A l'échelle communautaire (surtout dans les communes du sud du territoire) cela représente près de 50 personnes recrutées en plus. Un renforcement de la professionnalisation de nos 65 animateurs déjà en poste ainsi que des formations (BAFD, BAFA) pour les nouveaux seront probablement proposées pour nous permettre d'atteindre nos objectifs d'ici la fin de l'année scolaire.



#### **INFOS PRATIQUES**

#### NOS SERVICES :

#### APS ARSAC

05 57 88 86 57 / 06 45 75 37 26 clsh.arsac@medoc-estuaire.fr

#### APS LUDON-MÉDOC

05 57 88 43 41 / 06 45 75 22 21 clsh.ludon@medoc-estuaire.fr

#### APS MACAU

05 57 88 15 76 / 06 45 75 53 64 clsh.macau@medoc-estuaire.fr

#### LE PIAN-MÉDOC

05 56 35 86 23 / 06 22 26 14 20 clsh.lepian@medoc-estuaire.fr

#### APS SOUSSANS

05 57 88 55 82 / 06 45 75 21 99 clsh.soussans@medoc-estuaire.fr APS Labarde / Cantenac / Margaux

#### APS CUSSAC

05 57 88 85 10 / 06 45 75 37 67 clsh.cussac@medoc-estuaire.fr APS Arcins / Lamarque



FONCTIONNEMENT, INSCRIPTIONS ET PROGRAMMES D'ANIMATIONS MENSUELS : WWW.CC-MEDOC-ESTUAIRE.FR/-ACCUEILS-DE-LOISIRS-SANS-.HTML



Le service Communication Médoc Estuaire réfléchit à la mise en place d'une newsletter en ligne (agenda et actualités). Vous trouverez sur le site un bref questionnaire à remplir sur le sujet. **MERCI** 



#### WWW.CC-MEDOC-ESTUAIRE.FR



Siège social: 33460 Margaux • Administration: 33460 Arsac Tél: 05 57 88 08 08 - Fax: 05 57 88 90 64 Infos légales : Direction de la publication : Gérard Dubo

Direction de la rédaction : Fabienne Ouvrard et Service communication

Conception: www.studio-abracadabra.fr • Impression: Laplante • Dépôt Légal: Septembre 2014



